

N. — SOUVENIR DE LA TERREUR.

L'aïeul paternel de M^{me} Antoine-Eric Dulac de La Pierre, ancien commissaire à terriers, demeurant à Beaujeu, et en dernier lieu administrateur du département de Rhône-et-Loire, fut condamné à mort par jugement de la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie, du 8 nivôse an II (28 décembre 1793) et exécuté le lendemain.

Quelques heures avant de monter sur l'échafaud, il écrivait à sa femme la lettre suivante, que l'on ne saurait lire sans émotion :

« De la cave de mort, à 11 heures du soir.

« Ma tendre amie,

« Tu ne recevras ma lettre que demain. J'ai passé ce soir
« à l'interrogatoire. Sur ma qualité d'administrateur et sur
« ce qu'un Décret du 12 juillet nous déclare traîtres à la
« patrie et que ma rétractation n'est que du 24 juillet, j'ai
« été envoyé à la cave et je serai guillotiné demain. Les
« juges n'ont pas voulu voir mes papiers ni m'entendre.

« Au reçu de ma lettre, va voir le citoyen Lafaye,
« engage-le à me faire rappeler à un second interrogatoire,
« qu'on voie mes attestations et mes autres papiers. Ne
« perds pas un moment. Tu sais que les exécutions se
« font à midi. Ainsi je suis entre la vie et la mort.

« J'emporterai le regret bien déchirant de te quitter. Aie
« soin de nos enfants, vis dans ma famille, console-la de
« ma mort.